

Accélération de la transition écologique

CCI FRANCE

Présentation du dispositif

Ce dispositif proposé par le réseau CCI vise à accélérer la transition écologique des TPE/PME.

La transition écologique est entendu au sens large : flux (énergie, déchets et eau), économie circulaire, RSE, mobilité, lutte anti-gaspillage, approvisionnement local, rénovation énergétique...).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux TPE/PME de tous secteurs d'activité.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

L'aide prend la forme d'un audit (diagnostic et plan d'action) puis d'un accompagnement au passage à l'acte.

Le diagnostic permettra de mesurer la maturité écologique dans le fonctionnement de l'entreprise. A l'issue du diagnostic, un plan d'actions sera proposé au chef d'entreprise, qui pourra ensuite être accompagné vers un passage à l'acte.

Ce passage à l'acte peut être une formation, l'aide au montage d'un dossier de subvention pour un investissement sur des programmes nationaux, régionaux voire locaux, un coaching, un accompagnement vers des actions individuelles ou collectives...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une prestation gratuite pour l'entreprise, le réseau CCI avec ses partenaires prennent en charge financièrement la réalisation de l'audit (d'une valeur de 650 €).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les entreprises sont invitées à se rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de leur département.

Les audits sont réalisés par les conseillers des CCI soit dans les locaux de l'entreprise soit en distanciel.

Organisme

CCI FRANCE

- **Annuaire des CCI - Les contacts des CCI dans les territoires**
Web : www.cci.fr/...